

**Décision N°22-74 portant nomination de la direction
d'un département de recherche**

Le Président de l'université de Bordeaux

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment son article 40 ;

Vu les statuts du département de recherche ECOR – Evaluation, Comportements et Organisations ;

Vu la proposition du Président de l'université en date du 17 février 2022 de nommer Monsieur Jean-Marie CARDEBAT directeur et Madame Martine DERIVRY directrice-adjointe du département ECOR ;

Vu l'avis du conseil du département ECOR en date du 04 mars 2022 ;

Considérant que le Président de l'université nomme le directeur du département ECOR – Evaluation, Comportements et Organisation, ainsi que le directeur adjoint, après avis du conseil, parmi les enseignants-chercheurs ou les chercheurs membres du département ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Jean-Marie CARDEBAT est nommé directeur du département de recherche ECOR – Evaluation, Comportements et Organisation, à compter du 1^{er} avril 2022 et ce jusqu'au 31 mars 2026, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

Article 2 :

Madame Martine DERIVRY est nommée directrice-adjointe du département de recherche ECOR – Evaluation, Comportements et Organisation, à compter du 1^{er} avril 2022 et ce jusqu'au 31 mars 2026, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux le 31 mars 2022
en trois exemplaires, originaux,

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

